

Projet de loi "Grand Paris" - Sénat

Etablissement public de Paris-Saclay : "un schéma autoritaire, sans vision globale cohérente, ignorant les enjeux à court terme"

Intervention de **Catherine TASCA** sur le titre V, séance du lundi 26 avril 2010 :



Le titre V relatif à la création d'un pôle scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay mérite qu'on s'y arrête car il est très emblématique de votre projet. Il en est en quelque sorte l'élément phare.

Certes, l'ambition de départ peut être partagée et l'Ile de France s'honore de compter des institutions scientifiques de renom, des universités prestigieuses et des entreprises de haute technologie. Plusieurs ont déjà depuis longtemps élu domicile sur le plateau de Saclay et dans la vallée de la Bièvre. Relier ce site à d'autres pôles de développement de la Région Métropole est une intention légitime.

Mais j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que le schéma imaginé par vous pour la création du « cluster » de Saclay était très représentatif d'une philosophie que nous récusons. Il cumule malheureusement plusieurs défauts, au moins sur 3 points.

Premièrement

La superficie concernée, très vaste, trop vaste peut-être, incluant une cinquantaine de communes de l'Essonne et des Yvelines, impliquerait **des liaisons bien plus nombreuses et plus fines** que le tracé du métro automatique si l'on veut vraiment que les habitants et en particulier les chercheurs et enseignants appelés à y vivre et à mettre leurs savoirs en commun, en synergie, puissent y venir et y circuler aisément. Rien de tel dans le schéma d'aménagement. Point n'est besoin de revenir sur les lacunes en matière de logements déjà amplement débattues.

Deuxièmement

La préservation des terres agricoles est bien loin d'être durablement assurée par la seule définition d'une superficie de 2.300 ha, conquise de haute lutte. Sa viabilité dépendra aussi de tout l'environnement, de la conception des accès, du maintien de l'équilibre hydraulique, et d'un vrai travail de prospective sur les mutations possibles et souhaitables des cultures aujourd'hui quasi exclusivement céréalières. Il y a là un sujet de concertation à peine ébauché. Nous y reviendrons à l'article 28.

Troisièmement

Et c'est notre principal grief, le mode de gouvernance de l'EPIC est d'un autre âge, à rebours de la décentralisation et qui plus est à rebours de votre recherche d'efficacité.

Ce mode de gouvernance est en effet d'un autre âge parce qu'il établit une concentration du pouvoir décisionnaire et un retour de l'Etat sans partage. Croyez-vous sincèrement que l'Etat aujourd'hui est **seul capable d'imaginer l'avenir de nos territoires ?**

Il est à rebours de la décentralisation parce qu'il se défie des collectivités territoriales, qu'il **marginalise les élus** et qu'il **restreint la consultation des citoyens**.

Enfin, il est contreproductif en terme d'efficacité car au 21ème siècle on ne peut espérer une adhésion constructive à un projet d'une telle ampleur sans ou contre les citoyens et leurs élus.

Sur ce territoire en particulier il y a une histoire que vous ne devriez pas ignorer. Les collectivités concernées ont vécu une mutation très profonde en quelques 40 ans par le passage d'un monde rural à une urbanisation planifiée par l'Etat d'abord, puis progressivement par de nouvelles intercommunalités devenues adultes dont la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, celles de Versailles Grand Parc, Europ'Essonne et du Plateau de Saclay.

Alors qu'elles sont très engagées dans l'innovation et la recherche, et donc concernées par l'idée de ce pôle scientifique et technique sur le plateau de Saclay, toutes 4 récusent votre projet ! Vous demandez-vous pourquoi ? C'est qu'elles ont mené à bien depuis des années des projets structurants d'aménagement, d'emplois, d'innovation, de recherche, qu'elles ne veulent pas voir compromis par un **schéma autoritaire, à trop long terme, sans vision globale cohérente, et ignorant les enjeux à court terme**.

Sur ce titre V nous attendons de vous M. le Secrétaire d'Etat que vous supprimiez l'article 29, que vous preniez enfin en compte nos objections pour engager un véritable dialogue avec les collectivités territoriales et repenser radicalement votre projet dans l'intérêt des franciliens pour qui nous nourrissons nous aussi de grandes ambitions.

M. le Secrétaire d'Etat, il n'est pas interdit d'espérer que la pause de deux semaines dans notre débat vous ait porté conseil.